



CSE d'Alstom VPF, Revendications Individuelles et Collectives, avril 2022

Réponses « officielles » de la Direction aux questions.

| QUESTIONS | REponses | DELAI |
|---|---|--------|
| Information du CSE sur la « procédure » entre l'entreprise et la sécu, mise en place par Alstom sur la « gestion des CP » quand ceux-ci tombent pendant une période de CP. | <p><i>En droit du travail, le principe est le suivant : la première cause de suspension du contrat de travail prévaut.</i></p> <p><i>* Si la maladie intervient avant ou le 1er jour de la période de congés payés -> saisie de la maladie en lieu et place des congés payés avec restitution des jours de congés</i></p> <p><i>* Si la maladie intervient pendant la période de congés payés -> maintien saisie des congés payés et aucune restitution de congés payés.</i></p> <p><i>Concernant les RTT, si la maladie intervient avant le 1er jour – le 1er jour ou pendant une période de RTT, elle donne lieu à la saisie de la maladie en lieu et place avec restitution des RTT (Circ. 6 décembre 2000).</i></p> | |
| Va-t-il avoir de nouvelles embauches à l'Y12 ? | <i>Oui, il y aura des embauches aux Essais</i> | |
| Pourriez-vous nous expliquer le problème de température du D36 ? | <p><i>Après analyse, un conflit entre 2 régulateurs a été détecté ce qui donnait des erreurs dans les consignes de températures.</i></p> <p><i>Une nouvelle intervention pour modifier le réglages a lieu le 22/04/2022.</i></p> | avr-22 |
| Serait-il possible de faire une réunion d'information pour les personnes du A36, par rapport à la modification de l'atelier (les salariés s'inquiètent chômage partiel, congés supplémentaires, etc.) ? | <i>Un plan d'implantation est affiché (avant/après) dans l'atelier et une communication par l'EPU a été faite à tous les compagnons cette semaine</i> | |
| Serait-il possible de revoir les canalisations (odeur) du A36 pendant les travaux ? | <i>Oui</i> | |
| Est-il possible de prévoir des douches au A36 ? | <i>Non, ce n'est pas prévu</i> | |
| Certains des donneurs d'ordre s'inquiètent de savoir comment ils seront couverts au cas où durant un accident à quelle hauteur leurs responsabilités est -elle en jeux ou est-ce la direction qui prendra en charge le coût ! | <p><i>Le niveau de responsabilité ne peut pas être établi, il est fonction de l'accident et des actions de prévention (papier et terrain) mises en place.</i></p> <p><i>La responsabilité civile et pénale de l'employeur est engagée au niveau juridique, ainsi que les coûts associés.</i></p> <p><i>Une formation "Rôles et responsabilités des managers / impact des délégations de pouvoirs" devrait être déployée prochainement.</i></p> | |
| A-t-on un retour de la lettre « Alstom » qui devait être envoyée à Citura vis-à-vis de la réglementation sur la vidéo protection ? | <i>Non, nous n'avons pas encore reçu de réponse</i> | |
| Combien de salariés de VPF ont été concernés par la prime Macron ? | <i>1446 salariés sont concernés (CDI + CDD + Alternants)</i> | |
| Combien de salariés de VPF sont concernés par l'augmentation forfaitaire de 38€ ? | | |
| Est-il vrai que les augmentations individuelles et promotions seront « déjà décidées » alors que tous les salariés n'auront pas eu leurs entretiens individuels ? | <i>Nous connaissons le nombre exact en juin 2022. Le processus de revue de salaire est en cours.</i> | |
| La direction, compte tenu des prix des carburants, envisage-t-elle la mise en place de bus et navettes supplémentaires ainsi qu'une augmentation des indemnités d'éloignements ? | <i>Ce n'est pas prévu, nous continuons le test avec la navette de Lille et conservons la navette d'Anzin. Il faut également favoriser le co-voiturage entre collègues.</i> | |

| QUESTIONS | REPOSES | DELAJ |
|--|---|---------|
| Création d'une zone « réfectoire » au D15 | <i>Oui, nous prenons en compte cette nouvelle demande</i> | |
| L'interphone du tourniquet du D15 n'a toujours pas été réparé | <i>Nous avons eu du retard</i> | |
| Approvisionnement des gobelets aux fontaines notamment en atelier et au D15 : approvisionnement insuffisant par rapport à la fréquentation qui a augmenté | <i>Suite au point réalisé avec le sous-traitant qui gère les fontaines, de nouveaux porte gobelets vont être installés. A noter que plusieurs porte gobelets ont déjà été ajoutés ces derniers mois.</i> | juil-22 |
| Approvisionnement insuffisant par moment du papier pour s'essuyer les mains dans les Wc notamment ceux fréquenté par les salariés en atelier | <i>Nous avons augmenté la fréquence de passage et le nombre d'équipements. Un nouvel équipement (distribution de papier individuellement) est en cours de test avant d'être déployé sur le site. Ceci pour éviter le gâchis</i> | |
| Fontaines en atelier : Il y a un certain temps des fontaines à eau (avec grosses bouteilles) avaient été ajoutées « ici ou là » pour limiter les déplacements des opérateurs pour un simple verre d'eau. Celles-ci ont été souvent enlevées pour être mise dans « des nouveaux bureaux » (exemple du A28 est vers le Show-room) : Peut-on en remettre en place ? | <i>5 nouvelles fontaines sont en cours d'installation sur le site. 2 nouvelles ont été récemment installées aux Essais notamment.</i> | avr-22 |
| Récupération de Bois (emballages non-consignés) : Le sujet a déjà été aborder la direction devait, si on a compris, y regarder... les salariés attendent, il y a une vraie demande surtout avec l'inflation actuelle et les augmentations jugées trop faibles par ceux-ci ! | <i>Un process est en cours de rédaction par l'EHS</i> | sept-22 |
| Est-il possible d'avoir des voitures électriques pour aller à Crespin plutôt que des voitures essence dont le réservoir est régulièrement vide ? | <i>Nous n'avons pas de véhicule électrique sur le parc existant</i> | |
| Pourquoi l'organisation des nouveaux horaires de Reims présentée au CSE ne correspond pas à ce qui a été communiqué aux équipes ? | <i>L'organisation mise en place correspond exactement à la présentation faite en CSE : •Evolution vers 3 équipes qui resteront en place avec cette allocation de personnel jusqu'au 31/12/2023 : * 22h00 – 5h20 : 3 personnes - Mickael Bousard, David Martin et Denys Croison * 4h00 – 11h20 : 2 personnes - Stéphane Cayez et un prestataire * 9h00 – 16h20 : 2 personnes – Kévin Scribaux et un prestataire Entre les équipes de nuit et matin il pourra y avoir des échanges entre dépanneurs pour gérer les absences planifiées (congés, formation) ou non (maladie). Cela a été dit aux équipes et validées. L'organisation est en place depuis le 3 avril 22h00.</i> | |
| Quand la badgeuse du D9 va fonctionner correctement ? Ça fait des mois qu'elle fonctionne par intermittence malgré les signalements. | <i>Nous n'avons plus de relances de salarié concernant cette badgeuse depuis quelques semaines.</i> | |
| A quand des tourniquets qui fonctionneront normalement ? | <i>Intervention ce 22 avril difficulté d'approvisionnement de carte électronique</i> | avr-22 |
| Pour quelle raison certains des salariés ont toujours des actions dans BNP PARISBAS alors qu'elles devaient être transférer dans Amundi ? | <i>Les actions Alstom détenues au nominatif chez BNP Paribas n'étaient pas transférables (Info données lors des réunions et indiquée dans la brochure)</i> | |

Nota : dans le tableau ci-dessus une partie des questions posées proviennent de plusieurs organisations syndicales différentes

CSE d'Alstom VPF, **R**evendications **I**ndividuelles et **C**ollectives, avril 2022

Réponses « officielles » de la Direction aux questions.

